

d'instaurer son Etat français, effacera le mot de République, remerciera les deux assemblées et se promettra de ne jamais demander par un vote leur avis aux Français». Comment des historiens peuvent-ils ainsi se permettre de tout confondre, de tout embrouiller ?

Ce travail de désinformation est hélas, efficace. En voici un tout récent exemple. Le Figaro des 1^{er} mars et 2 avril et Le Monde du 20 avril 2001 ont fait l'éloge et recommandé la lecture du livre Qui a voté quoi ? de Mme Yanne Cavanna, dont on nous dit qu'elle a abandonné une carrière artistique internationale pour se reconvertir dans l'Histoire. Dans les vingt pages qu'elle a consacrées à L'Etat français, dont il y aurait beaucoup à dire, se trouve reproduit le texte de la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, suivi de ce commentaire : «Cette constitution ne sera jamais rédigée...»

Ainsi se propage la contre-Histoire. Affirmer par tous les moyens le contraire de la vérité, de la réalité. Ainsi en allait-il dans la Russie de Staline et en va-t-il dans tous les régimes totalitaires : le passé est refaçonné selon les besoins de l'idéologie régnante. Nos démocrates sont bien venus de critiquer le «régime de Vichy» ! Ce régime trouvait, lui, des excuses dans les circonstances qui l'entouraient et qui ne dépendaient pas de lui. Eux n'en ont aucune.

(12) Le 9 juillet, Léon Blum répondait à Albert Rivière qu'il était indécis, qu'il avait l'intention de s'abstenir. Ce n'est pas le discours de Pierre-Etienne Flandin, dans la matinée du 10, qui pouvait l'inciter à durcir son attitude. Flandin venait de recommander à tous ceux de ses collègues qui, comme lui, regrettaient le tour donné par Laval aux débats de voter, malgré tout, pour le projet de loi gouvernemental dans un souci majeur d'unanimité française ; la séance terminée, Blum lui serait avec effusion les deux mains après que son ami Dormoy lui eut donné «l'accolade fraternelle» (cf. lettre à Léon Blum, député des Ardennes, du 12 juin 1945). Il faut donc chercher ailleurs la cause du revirement de Blum et de Dormoy qui, en ces journées, ne se quittaient pas. On peut la trouver dans une autre maladresse de Pierre Laval. La scène se passe dans l'après-midi du 10, entre 15 et 17 heures, pendant la réunion de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi. Marx Dormoy fait partie de cette commission. Emu par les bruits qui courent, depuis la tuerie de Mers el Kébir, sur les intentions de la France envers l'Angleterre, il s'inquiète de savoir qui, après le vote de la délégation de pouvoir, disposera de la paix et de la guerre. Pierre Laval lui répond vertement : «Vous pensez bien que nous l'allons pas nous embarrasser de procédure pour ne pas répondre à des coups par des coups. Quand nous sommes dans l'impossibilité de tirer sur les navires de Sa Majesté et que nous aurons, à côté, un gage à prendre, nous le prendrons, avec ou sans votre permission». La réplique de Dormoy est plus brève et, semble-t-il, sans ambiguïté : «J'ai compris. Cela me suffit». Son choix est fait ; il aidera Blum à faire le sien. Le dernier carré des blumistes suivra.

(13) - «La prise du pouvoir par Philippe Pétain». C'est un des slogans que, dans la presse, dans les livres, à la radio, à la télévision, on lit, on entend, indéfiniment rabâchés. Comme si Pétain avait «pris» le pouvoir !

Avant son procès, le Procureur Général Mornet avait consacré plus de la moitié de l'acte d'accusation à l'attentat contre la sûreté intérieure de l'Etat dont le Maréchal était inculpé. Une sorte de roman, où il était montré complotant contre la République qu'il rêvait d'étouffer et réalisant, enfin, son dessein grâce à l'armistice. Au cour du procès, au début de l'audience du 1^{er} août 1945, le Procureur se levait pour déclarer, au terme d'une déclaration solennelle, longue et embarrassée, qu'il renonçait à faire de l'armistice un des chefs de l'accusation et qu'il se trouvait dans l'impossibilité de prouver quelque complot que ce fût.

La vérité est que le maréchal Pétain n'est devenu vice-président du conseil, le 18 mai 1940, qu'à l'appel insistant et angoissé de Paul Reynaud ; qu'il n'est devenu président du conseil, le 16 juin, qu'à l'appel, non moins angoissé, du président de la République, sur les indications de Paul Reynaud démissionnaire ; qu'il n'est devenu chef de l'Etat, le 1^{er} juillet que par l'application logique de la loi votée la veille par l'Assemblée nationale. M. Henri Amouroux écrit, à propos de la journée du 10 juillet et de celles qui l'avaient précédée : «Ainsi toutes les motions convergent vers Pétain. Tous les orateurs lui rendent hommage. Il ne prend pas le pouvoir : on le lui offre».

(14) Ces termes figurent dans une ordonnance du gouvernement provisoire, d'octobre 1944, relative à la composition et au fonctionnement de l'assemblée consultative provisoire

RECHERCHES HISTORIQUES

Les félicitations du général Pétain à Louis Renault et à son personnel pour avoir «conçu et mis au point les engins de victoire»

Dans nos N^{os} 195 et 196 des 3^e et 4^e trimestres 1999, Léon Arnoux avait consacré deux articles à la conduite de Louis Renault durant les deux guerres mondiales. Il faisait état d'un message adressé en 1918, par le général Pétain à l'industriel pour le féliciter de l'appoint apporté à la victoire par les chars Renault.

Regrettant de ne pouvoir, alors, citer les termes mêmes du document - souvent évoqué mais sans plus de précisions - Léon Arnoux indiquait dans un appel de note, que des recherches étaient entreprises. Le moment venu, nous donnerons connaissance des résultats à nos lecteurs.

Notre ami, le capitaine de vaisseau (E.R.), Jean-Pierre Bergey, nous fournit une reproduction de l'Ordre Général N^o 114 du G.Q.G., signé PETAIN, en date du 30 juillet 1918. Le document est repris du livre de Gilbert Hatry (1), «Renault, usine de guerre - 1914/1918», publié aux Editions Lafourcade.

Nous sommes heureux d'être aujourd'hui en mesure de satisfaire la curiosité de nos abonnés et, en même temps, d'honorer la mémoire du génial fabricant d'automobiles, oncle de notre regretté président de l'A.D.M.P., François Lehieux, ancien ministre du Maréchal, aux Affaires industrielles. Voici le texte en clair :

GRAND QUARTIER GENERAL
DES ARMÉES
du Nord et du Nord-Est

Au G.Q.G., le 30 juillet 1918

ETAT-MAJOR

BUREAU DU PERSONNEL
(Etat-Major)

ORDRE GÉNÉRAL N^o 114

Depuis le début d'avril, l'Artillerie d'Assaut vient d'affirmer, en trente combats et deux batailles rangées, sa haute valeur offensive.

Ratifiant le suffrage unanime de l'Infanterie qui fit, dès le premier jour, à ses nouveaux frères d'armes une part de gloire dont ils garderont la fierté, le Commandant en Chef adresse à tous ses félicitations.

«Equipages des chars qui, après avoir puissamment contribué à arrêter l'ennemi, l'avez rompu au 11 juin et au 18 juillet :

«Ingénieurs qui avez conçu et mis au point les engins de victoires :

«Ouvriers de l'usine qui les avez réalisés :

«Ouvriers du front qui les avez entrtenus, vous avez bien mérité de la Patrie»

LE GÉNÉRAL COMMANDANT EN CHEF
DES ARMÉES FRANÇAISES DU NORD ET DU NORD-EST
PÉTAIN

(1) Cadre aux Usines Renault et durant plus de 30 années. Fondateur en 1970, de la «Section d'Histoire des Usines Renault».